



**Pays du Mont-Blanc**

communauté de communes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passy, jeudi 26 septembre 2024

## DU NOUVEAU pour vos déplacements quotidiens : Des services plus performants et moins chers

**Cette rentrée marque une nouvelle ère pour les déplacements au sein des 10 communes du Pays du Mont-Blanc. La CCPMB, en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, met en place plusieurs initiatives fortes, destinées à encourager les habitants à révolutionner leurs modes de déplacement en réduisant l'usage de la voiture individuelle.**

« Notre volonté est de permettre de lever tous les freins au développement d'une mobilité décarbonée, en encourageant les habitants à utiliser de nouvelles solutions de transport »  
Jean-Marc PEILLEX, Président de la CCPMB.

### Quatre nouveautés ont été introduites :

#### 1 La tarification unique pour les lignes régulières : 1,50 € par trajet

Désormais tous les trajets des lignes régionales (Y81 à Y86) sur le territoire de la CCPMB seront au même tarif de 1,50 € par trajet.

Ce coût, qui pouvait s'élever à 8 € par trajet, était un frein pour les usagers recherchant une alternative à la voiture individuelle.

Le coût de cette mesure, estimé à 180 000 € par an, est pris en charge pour moitié par la Région et par la CCPMB.

Les tarifs des carnets de 10 tickets et des abonnements mensuels ont également été revus à la baisse : le carnet, auparavant compris entre 13,50 € et 72 €, est désormais à 12 €. L'abonnement mensuel passe au tarif unique de 30 € (anciens tarifs entre 30 et 160 €).



#### 2 Le PASS MOB Pays du Mont-Blanc pour simplifier l'achat des titres de transport

Fini les files d'attente en gare ou dans le bus ! Les habitants peuvent désormais acheter leurs titres de transport, en quelques clics.

L'application PASS MOB - Pays du Mont-Blanc fonctionne pour les lignes régulières Y81 à Y86 ainsi que pour Le Valléen.

Une solution pratique et qui permet de gagner du temps.

#### 3 Transport à la demande : le Montenbus élargit ses horaires

Ce service s'adapte aux besoins de transport domicile-travail. Désormais du lundi au samedi le service de transport à la demande commence à 6h45 et s'achève à 19h30.

À noter que les trajets de 6h45 à 8h30 ne seront pas réservables pour les jeunes des établissements scolaires qui eux disposent des lignes de transport scolaire.

#### 4 L'autopartage de voiture : une nouvelle solution de mobilité dans l'automne

Ce nouveau service, via l'installation du réseau CITIZ, permettra de louer une voiture en libre-service pour une heure, une journée ou plus.

Pensé pour ceux qui n'ont pas besoin d'un véhicule quotidiennement, l'autopartage vient compléter l'offre de déplacement et propose une solution alternative, économique et flexible à la possession d'une voiture.



### Une campagne de communication pour informer les usagers

Pour sensibiliser les habitants à ces nouveautés, la CCPMB lance une campagne de communication à travers des affiches et des spots d'information. Le slogan retenu, « Pour vos trajets quotidiens, laissez-vous transporter », illustre la volonté de simplifier la mobilité.

Président : Jean-Marc Peillex

jean-marc.peillex@ccpmb.fr

Contact presse : Elisabeth Amblard

06 47 66 34 80 / communication@ccpmb.fr



Toutes les informations sur les moyens de déplacement au Pays du Mont-Blanc sont centralisées sur le site [sedeplacer.ccpmb.fr](http://sedeplacer.ccpmb.fr)